

Procès-verbal de la séance
du Conseil municipal du 29 juin 2026

Le conseil municipal a été convoqué en date 22 juin 2026.
Les convocations ont été envoyées par courrier électronique à chacun des conseillers.

ORDRE DU JOUR

1. ONF : Facturation dématérialisée pour les ventes de bois issus des forêts publiques relevant du régime forestier
2. Décision modificative du budget Communal
3. Pont : plan de financement actualisé
4. Syndicat Scolaire
5. CAUE
6. Garderie routière

Questions diverses

Participent à cette séance :

M. Romuald MAUGAIN, M. Patrick ROUSSEL, Mme Gaëlle ANGUENOT, M. Hubert JUIF, Mme Marielle POETE, Mme Aurélie SCHAUB, Mme Emmanuelle SOLT, M. Jérôme DELVOYE, Mme Sophie COLIN, M. Gérard PETON

Absents excusés : M. Dominique LOUYS qui donne procuration à M. Hubert JUIF

La séance est ouverte à 19h45 sous la présidence de M. Romuald MAUGAIN. Le quorum est atteint.

Aucune observation n'étant formulée sur le procès-verbal de la séance du 05 juin 2026, il est approuvé à l'unanimité.

M. Hubert JUIF est élu secrétaire de séance à l'unanimité.



ONF : Facturation dématérialisée pour les ventes de bois issus des forêts publiques relevant du régime forestier

Monsieur le Maire expose :

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L. 2121-29, L. 2122-21 et L. 2122-22,

Vu le code forestier, et notamment les articles L. 211-1 et L. 211-2 relatifs au régime forestier et l'article L. 214-6 relatif à la vente des coupes et des produits de coupe issus des forêts relevant du régime forestier,

Vu le projet de convention de mandat de facturation annexé à la présente délibération,

Considérant que la commune de MOUTHIER HAUTE-PIERRE est propriétaire de bois et forêts relevant du régime forestier,

Considérant que la commercialisation des coupes et produits de coupe issus de ces forêts est assurée par l'Office national des forêts,

Considérant que la commune demeure compétente pour décider des ventes et en fixer les conditions,

Considérant la nécessité d'assurer l'émission des factures correspondantes dans des conditions sécurisées,

Considérant que la commune souhaite confier à l'ONF un mandat limité à la facturation, à l'exclusion de toute mission d'encaissement,

Considérant que le recouvrement des recettes relève exclusivement du comptable public assignataire de la commune,

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide :

Article 1 :

La commune donne mandat à l'ONF pour procéder, en son nom et pour son compte en tant que collectivité propriétaire, à l'établissement et à l'émission des factures relatives aux ventes de bois issues de la forêt communale réalisées en application de l'article L. 214-6 du code forestier (ventes simples). Les ventes réalisées en application de l'article L. 214-7 du code forestier sont exclues du présent mandat (ventes groupées).

Article 2 :

La présente décision prend effet à compter de la date de signature de la convention de mandat par les deux parties et demeure en vigueur pour toute la durée du mandat électoral des membres du conseil municipal, jusqu'à la désignation du prochain conseil municipal. Cette convention pourra être révoquée à tout moment pour l'ensemble des ventes concernées par décision du conseil



municipal.

Article 3 :

Le conseil municipal approuve les termes de la convention de mandat de facturation annexée à la présente délibération.

Il autorise Monsieur le Maire à la signer ainsi que tout document nécessaire à son exécution.

A l'unanimité, le conseil municipal accepte cette proposition.

Décision modificative du budget communal

Lors du vote du budget, le montant des amortissements a été saisi au chapitre 040 en recettes de fonctionnement pour un montant de 9 143.93 € mais a été omis au chapitre 042 en dépenses de fonctionnement. Il y a lieu de régulariser l'équilibre entre les chapitres 040 et 042 afin d'être en concordance.

Pour permettre la saisie des écritures d'amortissements au budget communal, il y a lieu de procéder à la modification suivante :

BP Communal :

Dépense Fonctionnement : c/ 681 (chapitre 042) : + 9 143.93 €

L'excédent du BP Communal diminue d'autant : $40\,970.54\text{ €} - 9\,143.93\text{ €} = 31\,826.61\text{ €}$

Vote : accepté à l'unanimité

Pont : plan de financement actualisé

Monsieur le Maire présente le plan de financement actualisé prenant en compte le coût des travaux réactualisés par le cabinet d'études Apogée incluant notamment le remplacement de la conduite AEP et le montant définitif obtenu au titre de la DETR.

Nature des dépenses (en HT) :

- Maîtrise d'œuvre : 14 580.00 €
- Etudes : 24 780.30 €



- Travaux : 506 576,00 €
- Aléas : 39 086.70 €

Coût total de l'opération : 585 023,00 € HT

Recette / financement prévisionnel (en HT) :

- Aides publiques de l'Etat
 - DETR : 97 398,27 €
 - Programme National des Ponts : 310 620,13 €
- Autres aides publiques :
 - Conseil départemental : 60 000.00 €

Sous-total aides publiques : 468 018,40 €

Part de la collectivité (Fonds propre) : 117 004,60 €

Total financement HT : 585 023,00 €

A l'unanimité, le Conseil municipal valide le plan de financement actualisé et charge Monsieur le Maire des différentes démarches administratives.

Syndicat scolaire

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Sophie COLIN, titulaire de la commission Syndicat Scolaire et à son suppléant Monsieur Gérard PETON. Madame Sophie COLIN explique que le Syndicat Scolaire de la Haute Vallée de la Loue (SSHVL) a lancé au printemps un sondage adressé à tous les parents du regroupement scolaire VUILLAFANS/MONTGESOYE afin d'identifier leurs besoins concernant un mode de garde pour les 0-12 ans. Pour donner suite à ce sondage, et aux vues des besoins, les référents exposent les conditions et tarifs qui incomberaient à la commune. Monsieur le Maire demande que soit fait un recensement sur la commune des familles qui seraient concernées et propose de remettre ce point au prochain conseil municipal.

Madame Colin explique également que des problèmes lors des trajets scolaires, entre Vuillafans et Montgesoye, sont soulevés concernant l'attitude des 2 chauffeurs des minibus.

L'un s'adonnant à des distributions de bonbons aux enfants lors du trajet et l'autre à une conduite pas toujours exemplaire.

Monsieur le Maire propose d'écrire un courrier à la Présidente du Syndicat Scolaire afin que des actions soient mises en place pour que cessent ces agissements.



CAUE

Monsieur le Maire présente aux conseillers municipaux une esquisse du projet d'aménagement de la place du Prieuré réalisée par le CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement) et explique au conseil municipal les grandes lignes et enjeux du projet.

Monsieur le Maire indique qu'une procédure d'appel d'offres pourrait être nécessaire afin de sélectionner les entreprises en fonction du montant du chantier et demande au conseil municipal, que le cas échéant, il soit autorisé à lancer cette procédure afin de permettre la réalisation des travaux avant le printemps 2027.

A l'unanimité, le conseil municipal donne son accord et autorise Monsieur le Maire.

Garderie routière

Monsieur le Maire explique au conseil municipal qu'il constate de plus en plus un manquement avéré du respect des lois de notre pays.

Non-respect du code de la route (ex : stationnements, non-respect de la signalisation, rue empruntée en sens interdit ... etc etc), non-respect du code de l'environnement (ex : dépôts sauvages d'ordures, allumage de feu, non-respect des arrêtés de sécheresse, terrains non entretenus ... etc etc).

Monsieur le Maire informe le conseil municipal avoir rencontré Madame Patricia PIETRI qui fait partie de la Fédération Départementale des Gardes Particuliers et Piégeurs Agréés du Doubs (F.D.G.P.P.A.D).

Monsieur le Maire indique que cette personne est notamment assermentée pour constater certaines infractions du code de la route et du code de l'environnement

Mme Pietri pourrait intervenir bénévolement, en binôme avec Mr Christophe Petite qui habite le village afin de faire respecter les réglementations en vigueur mais également pour rappeler les règles de savoir vivre en communauté.

Monsieur le Maire explique que par leurs fonctions, lui et les adjoints ont la qualité d'Officiers de Police Judiciaire et qu'ils sont également assermentés pour relever les infractions dans le cadre de leur pouvoir de Police. Il précise qu'il est en train d'effectuer les démarches pour que la mairie se dote d'un logiciel gratuit permettant la verbalisation électronique.

Néanmoins, Monsieur le Maire sollicite le conseil municipal à l'autoriser à signer une convention avec Madame Patricia PIETRI et Mr Christophe PETITE de la F.D.G.P.P.A.D afin de faire respecter la réglementation pour le compte de la commune.

Vote : Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 1 (Mme Sophie Colin)



Questions diverses

- M. Hubert JUIF informe avoir pris contact avec un administré pour proposer le rachat d'une parcelle afin de pouvoir y envisager de futures places de parking pour le village. => [Etude de faisabilité en cours](#)
- M. Hubert JUIF propose que les toilettes « TURC » situés dans la cour de l'école soient démolies et propose d'y installer des toilettes aux normes et autonettoyantes comme dans beaucoup de communes. => [Obtenir des devis](#)
- M. Hubert JUIF demande si le peintre actuellement sur un chantier de la commune pourrait refaire une retouche au plafond des toilettes de la fontaine du lion. => [Ok](#)
- M. Gérard PETON demande qu'elle serait la démarche à effectuer concernant des troubles de voisinages. => [Gardes particuliers ou Gendarmerie](#)
- M. Gérard PETON informe s'être rendu au siège des Cités Comtoises de Caractères et demande aux conseillers quelles actions pouvons-nous envisagé de mettre en place avec les Cités Comtoises pour valoriser le village. => [Monsieur le Maire propose de réfléchir à éventuellement remettre en place « Vision d'artistes ».](#)
- M. Gérard PETON demande que sur l'application « Intramuros » des informations de la commune soient complétées et s'informe sur l'état d'avancement de la mise en ligne du site internet de la commune. => [La commission « communication » devra se réunir pour avancer sur ces sujets](#)
- M. Gérard PETON signale un noyer qui risque de tomber sur la route de Longeville après les habitations et la placette à bois. => [Un nombre important d'arbres menacent de tomber. La commission « bois » ira voir sur place](#)
- Mme Sophie COLIN informe que des sacs de déchets sont visibles sur certaines falaises. => [Il faudrait que quelqu'un puisse aller voir de quoi il s'agit et ce qui peut être envisagé](#)
- Mme Sophie COLIN demande si un espace « Box vélos » pourrait être intégré dans le projet « Stationnement » => [A réfléchir en travaillant sur le dossier](#)
- Mme Gaëlle ANGUENOT informe que les fleurs de la traversée du village, route des Gorges de Nouailles ont manqué d'arrosages et sont fanées dû au fait de la canicule et de l'arrêté préfectoral concernant la restriction d'eau. => [La gestion des plantations est malheureusement toujours compliquée en période de sécheresse](#)
- Mme Gaëlle ANGUENOT pose une question concernant le bâtiment de la Tannerie, à savoir s'il ne serait pas possible d'envisager de le réhabiliter pour pouvoir proposer des logements à location aux vues de la forte demande. => [Ce logement n'appartient pas à la Commune mais à Habitat 25](#)
- Mme Gaëlle ANGUENOT demande si nous avons des nouvelles quant à la réouverture du Restaurant de la Place Césaire Phisalix. => [Des démarches d'acquisition du fond de commerce sont en cours](#)
- M. Jérôme DELVOYE demande si un marquage peut être envisagé vers la fontaine du lion => [Un devis de marquage est en cours pour différents endroits du village](#)
- M. Patrick ROUSSEL dit être très satisfait du travail effectué par le nouveau cantonnier et annonce recevoir un constat positif des administrés. => [Très bien, à suivre](#)
- M. Patrick ROUSSEL informe que le marquage des passages piétons de la Route des



Gorges de Nouailles est à refaire, ainsi que les marquages des places PMR. => [En cours](#)

- M. Patrick ROUSSEL confirme que la sortie promenade en forêt est validée avec l'ONF pour le dimanche 26 juillet, une information va être faite aux administrés. => [OK](#)
- Mme Marielle POETE demande si les rejets de Frêne qui poussent entre les tombes et les murs de soutènement des allées du cimetière ont été enlevés. => [En cours, la commission « Cimetière » se rendra sur place](#)
- Monsieur le Maire informe que le studio communal actuellement en travaux, sera disponible à partir de septembre à la location.
- Monsieur le Maire informe qu'une cérémonie militaire est prévue le jeudi 2 juillet sur la Place Césaire Phisalix à 10h30 pour une passation de commandement et que les membres du conseil sont conviés.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h15.



Délibérations :

1. ONF : Facturation dématérialisée pour les ventes de bois issus des forêts publiques relevant du régime forestier
2. Décision modificative du budget communal
3. Pont : plan de financement actualisé
4. CAUE
5. Garderie routière

Le secrétaire de séance
M. Hubert JUIF



Le Maire
M. Romuald MAUGAIN

